

Partenariat avec la société civile



Partenariat avec la société civile

“ Il est essentiel que les sociétés civiles du monde entier s'interrogent sur ce que les citoyens attendent de la culture. Cette Convention sur la diversité des expressions culturelles nous en donne les moyens : saisissons cette opportunité. ”

RASMANÉ OUÉDRAOGO
Président de la Coalition burkinabé
pour la diversité culturelle



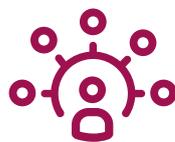
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Diversité
des expressions
culturelles



Objectifs de
développement
durable



Une forte participation de la société civile est cruciale pour obtenir des systèmes de gouvernance de la culture :

- ...❖ éclairés
- ...❖ transparents
- ...❖ participatifs

La société civile rassemble différents acteurs :

- ...❖ les organisations non gouvernementales
- ...❖ les organismes à but non lucratif
- ...❖ les professionnels de la culture et des secteurs associés
- ...❖ les groupes qui appuient le travail des artistes et des professionnels de la culture

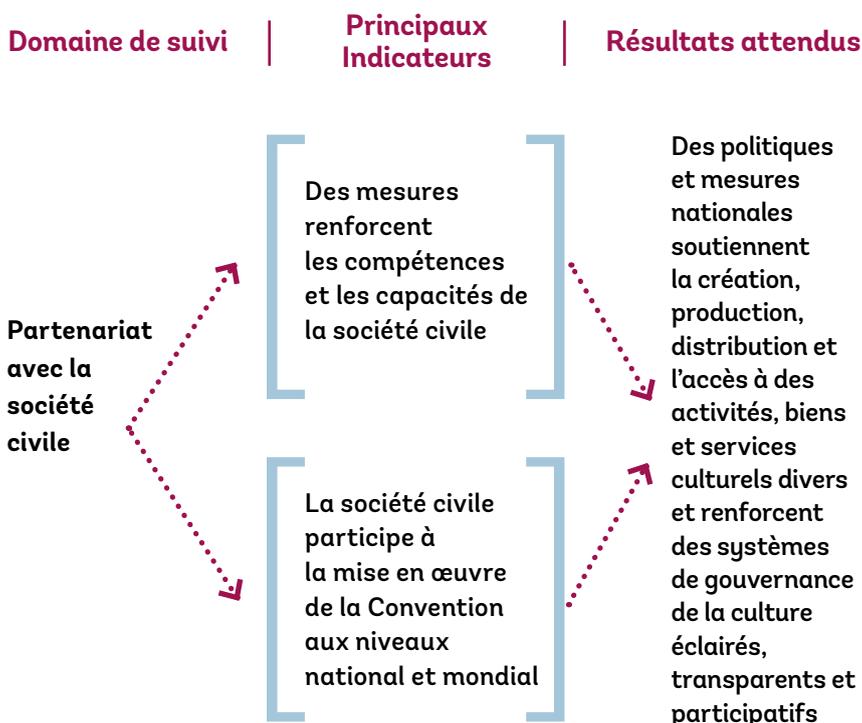
➤ Les organisations de la société civile (OSC) jouent un rôle central dans la mise en œuvre de la Convention de 2005. La Convention exige que les Parties impliquent la société civile dans sa ratification, sa mise en œuvre et son suivi.

L'Objectif de développement durable 17 des Nations Unies vise à revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.



La Convention de 2005 encourage et promeut des partenariats efficaces impliquant des organismes publics et la société civile en proposant un cadre pour un plaidoyer, une collaboration et un suivi efficaces, conformément aux Objectifs de développement durable (Cible 17.17).

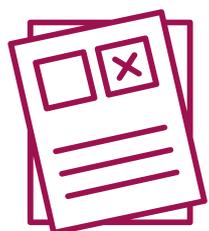
➤ SUIVI DES PARTENARIATS AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE 2005



Pour des systèmes de gouvernances durables, les OSC ont besoin de :

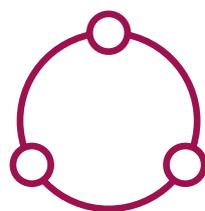


Que font les OSC à travers le monde ?



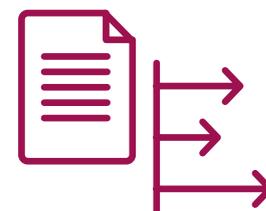
Plaidoyer

Par son action de plaidoyer, la Coalition chilienne pour la diversité culturelle a obtenu l'inscription d'une clause culturelle dans les accords commerciaux du Chili. Sa campagne comprenait des réunions avec les organisations de la société civile, des annonces, des déclarations aux médias et l'envoi de lettres. Elle a permis de rassembler plus de 500 signatures de professionnels de la culture.



Collaboration

Le Groupe de travail autrichien sur la diversité culturelle (ARGE) est un « réseau de réseaux » fondé par le Ministère fédéral pour l'Éducation, les Arts et la Culture, qui rassemble des associations, des syndicats, des universitaires, des institutions et des artistes. Il propose une plateforme unique de dialogue et d'échanges continus entre les représentants de la société civile et les pouvoirs publics relevant de tous les ministères sur des sujets relatifs à la Convention.



Suivi

Les OSC indonésiennes et les autorités nationales ont collaboré pour rédiger le rapport périodique de l'Indonésie sur la mise en œuvre de la Convention de 2005. La reconnaissance de l'importance d'espaces participatifs pour l'élaboration, la formulation et le suivi des politiques a conduit le ministère de l'Éducation et de la Culture à créer un nouveau groupe de travail sur les statistiques culturelles, afin de suivre de près l'état du secteur culturel indonésien.

Contribuez !

- Participez à des levées de fonds pour soutenir le FIDC
- Engagez-vous dans des campagnes de plaidoyer pour faire respecter les objectifs et les principes de la Convention
- Encouragez la diversité des expressions culturelles
- Participez aux processus de prise de décisions des organes directeurs
- Contribuez à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques culturelles nationales



Forum de la société civile

Le Forum de la société civile offre un cadre d'échange et de coopération aux organisations de la société civile, afin qu'elles puissent renforcer leurs contributions aux organes directeurs de la Convention et défendre les conditions qui favoriseront la diversité des expressions culturelles à l'échelle mondiale.

Les ONG s'intéressant et/ou ayant des activités dans un ou plusieurs secteurs couverts par la Convention sont invitées à participer au Forum de la société civile, organisé tous les deux ans.

CONTACT

Entité de la diversité des expressions culturelles
Secteur de la culture – UNESCO
7, Place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP, France
Convention2005@unesco.org
fr.unesco.org/creativity/
Suivez-nous : #supportcreativity